

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2009 fixant au titre de l'année 2009 la composition du jury  
du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie**

NOR : DEVK0920185A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 février 1995 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté en date du 9 janvier 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le jury du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie (filière exploitation), ouvert par arrêté susvisé, est composé comme suit :

Président : M. Didier REBOUX, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Vice-président : M. Guy LACHAUD, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

Membres du jury : Mme Marie-Noëlle BONNIFASSY, professeur certifiée d'anglais ;

M. Emmanuel CELHAY, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Didier COSTES, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Jacques DELFAUD, professeur agrégé de mathématiques ;

Mme Florence DUPUY-DELFAUD, professeur agrégée de physique ;

Mme FREYDIER, ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Thierry LEFORT, ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Mathias MIGUET, professeur agrégé de philosophie ;

M. Vincent-Henri PEUCH, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Mme Sarah PUGINIER, ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Hugues RAVENEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Article 2

En cas d'empêchement du président, M. Guy LACHAUD, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie, est désigné pour le remplacer.

### Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
Par empêchement de la directrice  
de recherche et de l'innovation :  
*Le chargé de la sous-direction  
de l'animation scientifique et technique,*  
E. LE GUERN